

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.12.285

**Convention relative
au fonds de solidarité
pour le logement :
année 2008 –
avenant n° 9**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

**CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : ANNEE 2008 -
AVENANT N° 9**

La ComAGA contribue depuis de nombreuses années au financement du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.), géré par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités. Le GIP Charente Solidarités sollicite la poursuite du partenariat.

Le F.S.L. constitue une aide importante auprès de certains locataires en difficulté, il attribue des aides financières aux locataires dans les domaines suivants :

- dépôt de garantie,
- premier loyer,
- assurance,
- ouverture des compteurs,
- cautionnement (garantie de paiement),
- impayés de loyers et de charges.

De plus, depuis 2005, et conformément à la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004, le F.S.L. intervient sur les domaines suivants :

- impayés d'énergie,
- impayés d'eau,
- impayés de téléphone,
- aide à la sous location.

Dans ce cadre, la loi invite le département de la Charente, responsable du F.S.L. à solliciter l'ensemble des partenaires afin de tenir compte de ces nouvelles attributions, cette participation reste cependant volontaire. En 2007, la ComAGA contribuait au F.S.L. à hauteur de 81 460 € pour un objectif de 1650 ménages aidés ou suivis sur la ComAGA.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 26 novembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°9 à la convention de mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2008 ayant pour objet le versement d'une contribution de 81 460€ au GIP Charente Solidarités.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal 2008 - article 65738 – rubrique 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 décembre 2008	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2008